

Code de pratiques recommandées pour l'entretien et la manutention des animaux de fermes

Porcs

LES CODES DE PRATIQUES :

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation des animaux de ferme. Ils n'ont pas pour objet de servir de manuels de production. Par contre, ils sont conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres exploitants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation à évaluer leurs pratiques d'élevage et à tenter de les améliorer.

CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LES PORCS :

Le premier code concernant les soins et la manipulation des porcs a été publié par Agriculture Canada en 1984. Étant donné que l'industrie porcine ainsi que les connaissances et les attentes de la société sont en constante évolution, le Conseil canadien du porc, qui représente les producteurs, a mis en oeuvre la révision et la mise à jour du code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des porcs.

En 1992, un comité composé de particuliers et d'organismes intéressés à promouvoir des normes élevées de soins responsables des animaux pour l'industrie porcine canadienne a été formé en vue de mettre à jour le code de façon à ce qu'il reflète les progrès et les changements survenus dans l'industrie. Le second code de pratiques recommandées a été publié en 1993.

Le code de pratiques applicable aux porcs se divise en trois parties :

- Production
- Manipulation et transport
- Abattage

Le présent feuillet de renseignements met en évidence une petite partie seulement de l'information qui se trouve dans l'ensemble du code de pratiques sur les porcs.

On peut se procurer un exemplaire du Code de pratiques recommandées auprès de son organisme sectoriel local ou bureau agricole provincial.



POINTS SAILLANTS TIRÉS DU CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LES SOINS ET LA MANIPULATION DES PORCS :

SECTION 1 : PRODUCTION

LOGEMENT :

- Chaque système de logement doit offrir des conditions qui favorisent le confort, la santé, la croissance et le rendement des porcs à tous les stades de leur vie.
- La température est un facteur important quel que soit le type de logement. Les exigences thermiques (zone de confort thermique) varient selon la taille du porc (tableau 1) et selon les conditions ambiantes offertes par le système de logement utilisé.

Tableau 1 Zones de confort thermique des porcs à divers âges

Stade de croissance	Poids du porc	Zone de confort (° C)
Porcelet	Naissance à 6 kg	34 - 24
Porcelet sevré	6 - 25 kg	32 - 18
Porc de croissance	25 - 50 kg	25 - 15
Porc de finition	50 - 100 kg	25 - 15
Reproducteurs	> 100 kg	21 - 10

- Il est à noter qu'il peut y avoir un écart de plusieurs degrés entre la température à la hauteur du porc et la température à un niveau plus élevé, où elle est habituellement mesurée.

VENTILATION :

- À tout âge, les porcs doivent être protégés des courants d'air. Cela est particulièrement important pour les porcelets de 2 semaines et moins, les porcelets récemment sevrés et les porcs malades ou blessés.
- On connaît mal les effets de la poussière sur la santé des porcs, de même que les moyens de réduire le taux de poussière dans la porcherie. En attendant de disposer de méthodes bien définies pour réduire les concentrations de poussières inhalables, il est souhaitable d'adopter des habitudes d'entretien convenables et simples.

PLANCHERS :

- Tous les planchers ne doivent présenter aucun danger pour les porcs. L'acceptabilité des types de plancher varie selon l'âge des porcs. Voici les caractéristiques à rechercher :
 - une surface sèche, bien drainée;
 - une surface pleine antidérapante;
 - aucune arête vive qui risque de causer des blessures.

LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT :

- Tout l'équipement utilisé dans une installation doit avoir des dimensions qui conviennent au type de porc et au système de régie utilisé. Il faut s'assurer que l'équipement acheté et les nouvelles installations répondent aux besoins des animaux.
- La conception des loges individuelles doit toujours fournir aux porcs suffisamment d'espace libre pour qu'ils puissent se tenir debout et se coucher confortablement.
- En ce qui concerne la conception des loges collectives, la superficie recommandée dépend principalement des facteurs suivants :
 - la taille des animaux;
 - le type de construction du plancher;
 - la température ambiante.
- En période de chaleur, il peut être nécessaire d'augmenter l'espace alloué par animal de 10 à 15 % et même davantage sur un plancher plein pour permettre la dissipation de la chaleur animale.

NUTRITION ET SANTÉ :

- Les porcs doivent être nourris quotidiennement selon un régime qui répond aux besoins nutritionnels de base des diverses catégories de porcs définies par le National Research Council (É.-U.).

ABREUVEMENT :

- L'eau doit être disponible en permanence. Elle doit être fraîche et non contaminée. Les abreuvoirs à tétine sont un excellent moyen de fournir aux porcs de l'eau propre non contaminée.
- Dans les régions où la qualité de l'eau peut varier, il faut procéder régulièrement à des tests sur l'eau pour s'assurer qu'elle convient aux animaux.

HYGIÈNE :

- De bonnes pratiques sanitaires comme l'enlèvement du fumier, l'arrosage des enclos, la désinfection et le nettoyage des installations sont essentielles à la bonne santé du troupeau.
- Il faut inspecter les porcs deux fois par jour afin de déceler toute indication de maladie, de blessure ou d'apathie (pour la nourriture).
- Il convient de prendre immédiatement soin des porcs malades ou blessés et de les conduire de préférence dans un milieu chaud, confortable et exempt de courant d'air.
- Il faut limiter l'accès aux porcheries pour réduire la possibilité que des maladies puissent être transmises par des personnes (par les bottes, etc.), les animaux familiers, les rongeurs ou d'autres animaux sauvages.
- Il ne faut utiliser des médicaments que sur l'avis d'un vétérinaire, et suivre la posologie recommandée.
- Les traitements à long terme ou les mesures de lutte qui reposent uniquement sur l'administration de médicaments ne sont pas acceptables. Il faut également modifier convenablement la régie

(améliorer l'assainissement, réduire la densité de logement).

PRÉPOSÉS :

- Les préposés à l'élevage des porcs doivent avoir reçu la formation nécessaire et connaître les besoins fondamentaux des animaux confiés à leurs soins. Ils doivent pouvoir reconnaître les comportements et autres symptômes révélateurs d'inconfort ou de maladie afin de savoir quand prendre des mesures correctives ou consulter un vétérinaire.
- Pour réduire au minimum l'agitation des porcs, il est bon que tous les employés soient vêtus de manière semblable et que leur entrée dans la porcherie ou la salle soit précédée d'un signal facilement reconnaissable.
- Il faut soulever les porcs avec soin, douceur et patience.

Tous les codes sont actuellement élaborés par un comité d'examen formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs agricoles connexes et de divers intéressés. Voici certains des organismes qui ont contribué à divers stades de la rédaction du code.

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
- L'Association canadienne des vétérinaires
- Le Conseil canadien du porc et autres organismes provinciaux affiliés

En 1995, le Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC) ainsi que son Comité canadien des productions animales et son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme se sont chargés, de concert avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, de mettre à jour les codes existants et d'en élaborer de nouveaux.

On peut se procurer plus de renseignements sur le processus d'élaboration des codes auprès du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

Pour obtenir des exemplaires des codes, communiquer avec le groupe sectoriel national visé ou avec les organismes provinciaux particuliers.

Le présent feuillet a été préparé par Penny Lawlis, inspecteur du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, avec l'aide d'un comité de rédaction. Les feuillets de renseignements sur le bien-être des animaux ont été imprimés et distribués grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.